

Nouvelles Brèves

Mairie



RESPECT DU CODE LA ROUTE

Des excès de vitesse à l'intérieur du village sont **régulièrement signalés**. La problématique ayant été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du « 3C sécurité », du samedi 16 novembre 2013, il est instamment demandé aux usagers de la **rue du Galop**, surtout aux heures d'entrée et de sortie de l'école primaire, de **respecter les 50 km/h autorisés**. Tous les jours d'école, on observe des allures bien supérieures. Cette infraction met **en danger les habitants** de la rue et les **passagers des véhicules**.

CAMBRIOLAGES

Devant la recrudescence des cambriolages à Selles-Saint-Denis, il est demandé à tous les habitants de redoubler de vigilance. N'hésitez pas à informer la Mairie, ou la Gendarmerie, de comportements qui vous sembleraient suspects : démarchage à domicile pouvant paraître louche, circulation à vitesse réduite de véhicules pas ou peu connus et inhabituels, stationnement de longue durée de véhicules dont le conducteur demeure au volant et que vous ne le connaissez pas. Dans tous les cas, évitez d'ouvrir votre porte à un inconnu, tentez de mémoriser fidèlement les caractéristiques physiques des personnes et de relever rapidement les immatriculations.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS informe les habitants éligibles à la « Banque alimentaire » qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 la distribution aura lieu une fois par mois. Les bénéficiaires retireront les denrées à la salle de réunion du gymnase à des heures bien précises qui leur seront adressées par courrier.

DECHETTERIE

Il est demandé aux habitants de veiller à ne pas semer en chemin une partie de leur chargement, en particulier les déchets verts. Ces derniers peuvent, d'une part, présenter un danger et, d'autre part, venir contrarier le travail des agents communaux chargés de la propreté.

ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVATIFS ET DES HAIES VEGETALES

Rappel : les propriétaires de terrains privés situés en agglomération ont obligation d'en assurer l'entretien afin de ne pas créer de nuisances (prolifération de végétaux, d'animaux ou de reptiles, par exemple). Quelques parcelles restent encore à nettoyer.

Arrêtés municipaux consultables à l'accueil de la Mairie : N° 43/2003 du 2 décembre 2003 et N° 30/2012 du 23 avril 2012.

Il en est de même pour les végétaux constituant des haies en bordure des voiries du domaine public.

→ Dans chaque cas, si rien n'est réalisé par le propriétaire, lorsque la gêne est avérée et suite à un courrier des services communaux resté sans réponse, les travaux seront ordonnés par la commune. La facture sera ensuite adressée aux propriétaires contrevenants.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des **élections municipales** des 23 et 30 mars 2014, les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au **31 décembre 2013, 12 h 00**. Il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la Mairie, munis de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre dernière carte d'électeur.

Les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement, via l'INSEE.

RUE DE PLAISANCE

Les travaux d'aménagement de la sortie de la rue Plaisance sur la rue de l'Aulne doivent démarrer le 4 décembre 2013 pour cinq semaines

ILLUMINATIONS DE NOËL

Elles seront posées entre le 25 novembre et le 6 décembre 2013.

Les FESTIVITÉS de DÉCEMBRE

- **Samedi 7** : Téléthon - Place du Mail
- **Samedi 7** : Loto de Noël – APE – 19h30 à la Salle des Fêtes
- **Samedi 14** : Marché de Noël – Commerçants et Artisans et Comité des Fêtes- Place du Mail
- **Lundi 16** : Spectacle et goûter de Noël pour les enfants des Ecoles SSD - LFI
- **Du Samedi 14 au Mercredi 18 inclus** : distribution du « colis des aînés »
- **Mardi 31** : Réveillon de la St Sylvestre – DRS Football – à la Salle des Fêtes